

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 FÉVRIER

UN BAILLON

Le musellement du suffrage universel

Nous avons déjà parlé du projet restrictif de la liberté électorale que quelques députés radicaux, entre autres le représentant de la Pologne, Sigismond Lacroix, se proposent de faire voter.

Voici les lignes principales de ce projet, véritablement monstrueux.

Il édicte d'abord que tout candidat aux élections législatives devra adresser une lettre au préfet du département pour lui annoncer dans quelle circonscription il se présente aux suffrages des électeurs, en limitant à deux le nombre des circonscriptions dans lesquelles un candidat peut se présenter.

L'élection d'un candidat qui n'aurait pas posé officiellement sa candidature dans une circonscription serait considérée comme nulle, ou mieux, les voix qui se porteraient sur un candidat inéligible seraient comptées comme bulletins nuls et seraient, par conséquent, défalquées de la majorité absolue. Il en résulte donc qu'il n'y aurait plus, à l'avenir, de « voix diverses », et que le nombre de ces bulletins, considérés comme nuls, s'ils étaient en majorité, n'empêcherait pas le candidat qui aurait posé officiellement sa candidature d'être proclamé élu.

La proposition de MM. Marmonier et René Laffon frappe des peines édictées par la loi sur « les fraudes électorales » tous ceux qui feraient infraction aux dispositions qu'elle contient.

C'est ainsi qu'elle punit tout candidat qui se présenterait aux suffrages des électeurs dans plus de deux circonscriptions, ou tout distributeur et imprimeur de bulletins de vote au nom d'un candidat inéligible, c'est-à-dire d'un candidat n'ayant pas notifié sa candidature au préfet du département.

De même, serait poursuivi tout journal qui encarterait des bulletins de vote au nom d'un candidat inéligible.

La proposition contient une autre disposition tendant à empêcher qu'un député puisse se présenter aux suffrages des électeurs sans abandonner son mandat.

Le député est donc forcé de se démettre de son mandat, et encore ne peut-il se représenter que dans la circonscription qu'il représente à la Chambre.

Telle est l'économie de ce projet qui est une espèce de camisole de force électorale.

C'est encore et toujours la peur de Boulanger qui fait forger ces armes contre le suffrage universel.

MM. Laffon, Marmonier et Sigismond Lacroix ne perdraient jamais, jusqu'à ce jour, une occasion de dire, avec le cliché connu, « qu'ils avaient souffert pour la liberté ».

A présent, il font souffrir les autres.

Ce plan de machine de guerre sera, nous voulons le croire encore, repoussé par la Chambre. Si la majorité adoptait, en effet, cette loi, elle justifierait, dès aujourd'hui, tous les pro-

cedés dictatoriaux qu'on lui tient peut-être en réserve.

Nous souhaitons donc pour la République que ce formidable engin éclate dans les mains de ses inventeurs.

D'autant que si on arrive à le mettre en batterie contre les électeurs, ceux-ci auront vite fait de le retourner contre les poltrons féroces qui prétendent s'en servir. DESTRELLÉ.

La commission du budget

Réunie hier, dès une heure, dans ses bureaux, la Chambre a procédé à la nomination de la commission chargée d'étudier le projet de budget pour l'exercice 1890.

La commission du budget comprend un monarchiste, M. le baron de Soubeyran, un indépendant, M. Amagat, un centre gauche, M. Ribot, quatorze radicaux et seize opportunistes. Quinze de ses membres n'ont point fait partie des anciennes commissions budgétaires ; dix-huit appartenaient à la précédente commission.

Les discussions ont offert peu d'intérêt. La plupart des députés ont manifesté le désir de ne point aggraver les dépenses, de s'en tenir à celles de 1889 et de hâter le vote du budget pour 1890. En général, on a éludé les grosses difficultés du budget sur ressources extraordinaires. La lutte a eu lieu entre opportunistes et radicaux. Ce sont les votes spontanés de ces derniers qui ont fait élire un député monarchiste et qui ont failli occasionner l'élection de deux autres, notamment de M. Georges Roche qui a eu une voix de minorité seulement dans son bureau. Deux incidents à signaler toutefois. Dans le 10^e bureau, M. Peytral a fait un grave aveu. Dans le troisième, M. Dreyfus a demandé que la commission dressât le bilan de la France et celui de la gestion financière de la République. Il est fâcheux que les collègues républicains du député radical ne livrent point au pays, avant les élections générales, cet instructif bilan et la désastreuse gestion financière de la République ! On ne l'osera jamais.

INFORMATIONS

Le cabinet Tirard n'aura pas perdu de temps pour éviter les lois de répression. Il a décidé hier, en conseil des ministres, de demander en tête de l'ordre du jour de la Chambre un projet de loi réprimant les cris séditieux, les annonces et les cris sur la voie publique.

RÉUNIONS PROVINCIALES

On nous signale, de différents centres importants de la province, un mouvement analogue à celui qui s'est produit à Romans au mois de novembre dernier.

Il s'agit de réunions provinciales, composées des notabilités de l'agriculture, du commerce et de l'industrie qui enverront à leur tour des délégués à une grande assemblée devant se tenir à Paris au moment de l'Exposition universelle.

La première assise provinciale est convoquée à Bourges, pour le commencement de

mars, puis à Montpellier le 17 mars, à Poitiers le 22, à Aix le 20.

En avril et en mai, Lyon, Besançon, Toulouse, Troyes, Caen, Arras, Le Mans, Rennes, Reims, Lille, etc., s'occuperont également de grouper dans leurs centres les notabilités des provinces et les délégués des chambres syndicales.

RÉUNION DE LA LIGUE DES PATRIOTES

M. Déroulède est allé dimanche à Amiens pour présider la réunion de la Ligue des Patriotes et réorganiser le bureau, démissionnaire par suite d'une scission.

Environ soixante membres étaient présents.

Après avoir déclaré que la Ligue des Patriotes tout entière marchait derrière le général Boulanger, M. Déroulède dit qu'il faut réclamer une Constituante par tous les moyens, « puisque, dit-il, M. Carnot manque de probité politique et refuse d'obtempérer aux ordres du pays ».

« Il n'y a rien d'étonnant à ce que les impérialistes viennent à la République, puisque, dit en terminant M. Déroulède, il y a cent ans, les républicains sont allés à l'impérialisme.

« Aussi, nous sommes toujours des bleus ; défions-nous des blancs, qui veulent se servir du parti national pour faire passer les leurs dans la trouée.

Rien que des républicains dans le boulangisme.

RÉVOCATION DE M. NUMA-GILLY

M. Constans, ministre de l'intérieur, a révoqué M. Numa-Gilly de ses fonctions de maire de Nîmes.

Cette décision a été télégraphiée samedi à M. Grimanelli, préfet du Gard.

ILS SONT TROP VERTS...

M. le comte de Douville-Maillefeu, satisfait de son coup de maître, annonce en ces termes qu'il renonce à la vie politique :

« Paris, le 24 février 1889.

« Messieurs les électeurs de la Seine,

« Je vous suis infiniment reconnaissant de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant votre mandataire aux élections complémentaires de 1885, mais je crois de mon devoir de vous aviser, dès aujourd'hui, que je n'accepterai aucune nouvelle candidature législative, ni dans votre département, ni dans aucun autre.

« Je continuerai néanmoins, comme avant mon entrée, dès 1874, au Palais-Bourbon, à mettre toutes les forces dont je dispose au service de la République et de la liberté !

« Votre tout dévoué député,

« DOUVILLE-MAILLEFEU. »

En renonçant à une candidature qui ne lui aurait pas été offerte, M. de Douville rappelle la fable de La Fontaine :

Ils sont trop verts, dit-il, et bon pour des goujats.

ESSAI DE MOBILISATION EN ITALIE

On écrit de Turin la première semaine d'avril : « Des ordres secrets pour un essai de mobilisation fin mars ou première semaine d'avril viennent d'arriver à l'état-major de la place. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la sacristie de la chapelle des Dames de la Miséricorde, rue Basse-Saint-Pierre.

Tout à coup la maison s'est trouvée envahie d'une fumée épaisse, et on s'aperçut bientôt que le feu régnait dans un placard de la sacristie. En ouvrant la porte, les flammes se manifestèrent et en la refermant l'intensité de la fumée les étouffait.

Aux premiers cris d'alarme, les secours sont arrivés de tous côtés avec une promptitude remarquable ; le peuple s'empressait d'accourir dans une maison où il trouve toujours assistance et sympathie. Les pompiers ont été aussi prestement rendus, amenant trois pompes qui n'ont pas eu à fonctionner ; celle de l'École de cavalerie était en marche et a reçu contre-ordre en route.

Le feu a été maintenu dans son foyer primitif ; toute la sacristie a eu beaucoup à souffrir, et bien des objets d'ornements d'église ont été détériorés, ce qui fait que le montant des dommages atteindra un chiffre assez élevé. Le tout est couvert par une assurance à la compagnie l'Angévine.

M. le Sous-Préfet de Saumur, M. Liénard, adjoint, M. le Commissaire de police et tous ses agents étaient présents pour présider à l'organisation des secours. Plusieurs officiers de l'École de cavalerie se prêtèrent de la meilleure grâce au déplacement des vases et ornements de la chapelle, et à l'aménagement de l'eau.

Il est heureux que ce sinistre ait éclaté à pareille heure ; au milieu de la nuit, il était à craindre qu'il ne prit des proportions désastreuses. L'accès de l'impasse est difficile, la rue étroite, la manœuvre des pompes presque impossible. En outre, les constructions, fort anciennes, eussent fourni un aliment facile à un violent incendie qui eût fait des victimes dans un premier sommeil.

Au-dessus de la chapelle se trouve une chambre occupée par une femme âgée, et un dortoir dans lequel reposait un enfant en bas âge ; ces deux pièces étaient envahies par la fumée, et la respiration de ces deux personnes était déjà pénible. La plus âgée a été emportée par M. Choizy, ouvrier maçon, que nous avons déjà vu maintes fois au premier rang pour porter secours dans les sinistres.

M^{lle} la supérieure des Dames de la Miséricorde nous charge d'être l'interprète de sa reconnaissance près des autorités civiles et militaires, de MM. les pompiers et des nombreux et zélés travailleurs qui sont accourus, ont apporté leurs efforts intelligents et ont donné des témoignages de vive sympathie aux Dames religieuses et à l'œuvre de la Miséricorde.

Un poste de pompiers est resté fort avant dans la soirée ; mais, à 9 heures 1/2, la foule était retirée.

La cause de ce commencement d'incendie est encore inconnue.

ACCIDENT

Hier soir, vers 6 heures, M. Eticoffer, marchand de volailles à Saumur, ramenait de la gare son char-à-bancs non chargé. Rue Nationale, il voulut, sans arrêter, monter sur le siège; malheureusement son pied glissa et l'imprudent fut renversé. Une des roues lui passa sur le corps.

Relevé aussitôt, il reçut les premiers soins dans la pharmacie Brillatz, puis on le ramena chez lui dans un fiacre.

Il n'y a rien de grave dans son état.

CONGÉ DES JOURS GRAS

Le congé des jours gras, dans les lycées et collèges de l'Académie de Poitiers, a été fixé ainsi qu'il suit :

Sortie : Samedi 2 mars, après la classe du soir ;

Rentrée : Mardi soir 5 mars, à l'heure réglementaire.

PROGRESSION DES IMPÔTS

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» A la veille des élections générales, les républicains ne vont pas manquer de répéter que la République n'a pas augmenté les impôts, et que, pour soutenir le contraire, il faut être un homme de mauvaise foi.

» Or, je viens de feuilleter mes bordereaux de contribuable, et voici ce que je paie, depuis six ans, de cote personnelle-mobilière, sur un loyer de 600 fr. :

En 1884, je payais	58 fr. 45 c.
— 1885, —	55 38
— 1886, —	58 45
— 1887, —	60 70
— 1888, —	62 30
— 1889, —	64 34

» Comme vous le voyez, la progression va « lentement mais sûrement ». L'année 1885 seule accuse une diminution légère, sans doute parce que les élections générales avaient lieu cette année-là ; mais pour 1889, le Gouvernement n'a pu offrir le même appât aux électeurs naïfs, car il est à bout de ressources et contraint d'établir de nouveaux impôts pour boucler son budget, après avoir fait suer le fisc par tous les pores.

» La République... idéale est peut-être un régime à bon marché ; mais je trouve que les républicains coûtent passablement cher, et Dieu merci, je ne suis pas le seul de cet avis : on le verra aux élections prochaines !

» Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, mes salutations respectueuses.

» UN CONTRIBUABLE. »

Tous les contribuables sont probablement dans le cas de notre correspondant.

LA PLANÈTE VÉNUS

On sait que l'étoile de Vénus brille en ce moment d'un éclat inusité, et l'on ne reverra point d'étoile aussi brillante d'ici quelques siècles.

Avant-hier soir, vers huit heures, son éclat perçait à travers de légers nuages et un halo s'était formé autour d'elle, comme on en voit parfois autour de la lune, quand on dit qu'elle boit.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Le dernier courrier des Antilles nous apporte la nouvelle de la mort de M^{me} la marquise de Touchimbert, décédée à la Guadeloupe, le 7 février courant.

» M^{me} de Touchimbert était âgée de quatre-vingt-treize ans. C'était la doyenne des Antilles.

» Sa mort met en deuil un grand nombre de familles du Poitou et de l'Anjou. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées. — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{er} itinéraire : 1^{re} cl., 225 fr. — 2^e cl., 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} cl., 180 fr. — 2^e cl., 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant un supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

ANGERS. — On lit dans le *Patriote* :

M. Félix Petit vient de faire paraître, chez Vilbalde, à Bordeaux, une mélodie pour piano, dédiée à la mémoire de son ami Alph. Maire, ancien chef de la musique municipale d'Angers. L'œuvre de notre concitoyen a été transcrite pour harmonium par M. Bouleau-Neldy, organiste de la cathédrale d'Angers.

Elle est en vente, à Angers, chez MM. Bressaud, rue des Lices ; Bidet, rue du Mail ; Metzner-Leblanc, place du Ralliement ; Gand, rue d'Alsace ; Verchaly, rue Plantagenet.

La statue de Beurepaire. — La statue en bronze, de Beurepaire, est arrivée lundi à Angers, gare Saint-Laud.

Elle a été transportée dans le courant de la journée au musée Saint-Jean, où elle restera déposée jusqu'au jour de l'inauguration qui doit avoir lieu, comme on sait, le 14 juillet prochain.

RÉSERVE DE L'ARMÉE

Les médecins aides-majors de 2^e classe, M. Marcel-Émile Ernous et M. Edmond-Laurent

Brazier, tous les deux du 9^e corps d'armée, ont été promus au grade de médecin aide-major de 1^{re} classe dans le cadre des officiers de réserve.

CHOLET. — Avant-hier matin, en gare de Cholet, un voyageur, voulant traverser la voie, a été broyé par un train.

Condamnation du sieur Chérion. — Samedi est venue devant le tribunal correctionnel de Cholet l'affaire du sieur Chérion, ancien conseiller municipal, inculpé de banqueroute simple et d'escroquerie.

Le tribunal a condamné par défaut le prévenu à quinze mois de prison.

LA FLÈCHE. — Le ministre de l'intérieur, M. Constans, est décidé à renvoyer dos à dos, en les changeant simplement de résidence, le procureur de la République et le professeur de La Flèche, qui en sont venus aux mains dans un bal, à la suite d'une susceptibilité mal placée.

Le Drame de la place Foire-le-Roi
A TOURS

Meurtre et suicide

Tous les journaux de Tours nous apportent le récit d'un drame épouvantable qui a eu lieu hier matin dans cette ville.

Voici ce que dit le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Ce matin, à 40 heures, M. Fougeret, restaurateur, place Foire-le-Roi, n° 21, venait prévenir M. le commissaire de police du bureau central qu'un meurtre et un suicide avaient été commis chez lui pendant la nuit.

» Nous nous sommes immédiatement rendu aux renseignements et voici les détails que nous pouvons donner sur ce terrible drame.

» Il y a une huitaine de jours, le nommé Moynault, Armand, dont les parents habitent à Tours, rue du Rempart, et qui était depuis quelques années en garnison à Orléans, comme maréchal-des-logis-fourrier au 32^e d'artillerie, arrivait au restaurant et demandait à l'hôtesse une chambre pour lui et une jeune dame, artiste lyrique à Orléans, qu'il faisait inscrire sur le registre des voyageurs sous le nom de Alice Roberti.

» — Je vous recommande ma maîtresse, disait-il. Elle logera chez vous et je viendrai la voir tous les dimanches.

» C'est ce qui est arrivé effectivement.

» Moynault arrivait dimanche à Tours et depuis ce temps il a passé toutes ses journées avec la jeune femme.

» Hier soir, après avoir passé la soirée à l'Alcazar, Moynault se rendit, vers 11 heures 1/2, au café Besnard, avec la fille Roberti. Il

y écrivit deux lettres et revint ensuite se coucher à son restaurant.

» C'est ce matin vers quatre heures que s'est passé le drame.

» Moynault proposa à la fille Roberti de s'enfuir avec elle à l'étranger. Sur son refus, il s'empara de son revolver d'ordonnance et en déchargea presque à bout portant trois coups successifs sur sa maîtresse. Celle-ci tomba baignée dans son sang, tandis que le malheureux Moynault se tirait dans l'œil droit un dernier coup qui lui fracassait le crâne et amenait immédiatement la mort.

» La première préoccupation du propriétaire du restaurant de la place Foire-le-Roi a été d'aller quérir un médecin.

» La fille Roberti, baignée dans son sang, se plaignait en effet des horribles blessures qu'elle avait reçues et réclamait le docteur.

» Ce n'est qu'au bout d'une heure que l'on put mettre enfin la main sur MM. les docteurs Gille et Thierry qui firent les premiers pansements. En leur présence et en présence de M. le procureur de la République, de M. le juge d'instruction, du commissaire de police, la fille Roberti raconta toutes les circonstances du crime.

» De son aveu, nous apprimes qu'elle se nommait Moreau, fille d'un ancien entrepreneur de charpentes, demeurant à Saint-Christophe (Indre). Elle était chanteuse à Orléans, mais ne travaillait plus depuis quelques mois.

» Prévenu par la rumeur publique, M. l'abbé Meunier, vicaire de la cathédrale, se rendit aussitôt auprès de la blessée qui, devant tous, fit une confession publique, en manifestant le désir de recevoir les sacrements qui lui furent donnés quelques instants après et qu'elle reçut en pleine connaissance.

» La mort de Moynault ayant été constatée, force fut de prévenir sa famille.

» Le brigadier de police Robert se chargea de cette triste et délicate mission.

» Le malheureux père, au moment où on s'est présenté chez lui, venait de recevoir une lettre ainsi conçue :

« Votre misérable fils ne sera plus quand vous aurez reçu cette lettre. »

» M. Moynault pensait que la lettre lui était envoyée d'Orléans et il se disposait à y partir, quand on lui a annoncé la fatale nouvelle.

» Moynault avait encore sa mère. On juge du désespoir de la pauvre femme.

» Quant à la fille Moreau, qui vient de mourir ce soir, à 1 h. 1/4, son père vient d'être prévenu par télégramme.

» Nous compléterons demain les renseignements de première heure que nous venons de donner.

» D. N. Le corps du maréchal-des-logis Moynault a été réclamé et sera remis à sa famille. »

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Ils débouchèrent enfin sur une plate-forme et Josèphe dut croire qu'une main fantastique l'avait emportée dans les airs. Devant la vue affranchie de toute entrave, c'était plus qu'un pays qui se déroulait, c'était une contrée, des aspects innombrables, des horizons étranges, c'était l'espace, presque l'infini.

M. de Kerdu poussa vers la jeune fille une chaise de fer que la rouille laissait encore solide. Josèphe s'assit, moins fatiguée que subjuguée. Ses yeux errèrent longtemps sur ces collines, ces landes, ces forêts, ces villages qui brillaient au soleil ou s'estompaient dans une brume dorée ; puis, vers le nord, tout à coup ils rencontrèrent la mer ! Oui, la mer était là, déroulant sa nappe étincelante.

Josèphe jeta un cri et joignit les mains.

— Voici, tout là-bas, Morlaix, dit M. de Kerdu.

Elle ne l'entendit pas. La mer la fascinait.

— Maurice ! s'écria-t-elle, Maurice ! il navigue dans ce moment.

— Eh bien ! il a beau temps, dit stoïquement le grand-père.

D'un œil rapide, Josèphe creusa un instant l'horizon, mais en vain. Aucune voile ne coupait la ligne bleue et brillante. Et, d'ailleurs, à quoi bon ? Pourquoi se serait-elle laissée séduire par un rêve insensé ? Le vaisseau qui emportait le fiancé avait obéi à la brise. Il était loin, déjà, bien loin. Le regard du cœur seul pouvait le suivre. Josèphe poussa un long soupir et retomba dans la réalité.

Elle y était rappelée par une voix incisive, sèche, mais joyeuse pour le moment.

— Voyez-vous cette ferme, là, près de la rivière ? Elle ne compte pas moins de cent têtes de bétail. C'est moi qui l'ai bâtie ; j'avais fait sonder les terrains pour m'assurer des sources et pouvoir présumer de la fertilité des terres. Ici, regardez, ma fille. Ces bois dépendent de Plouédic. Quelles belles futaies ! Chaque année, j'en dirige moi-même la coupe. Pour la première fois, en novembre, j'ai dû la confier aux soins d'un gérant. Aussi, je ne suis pas tranquille. J'irai contrôler tout cela un de

ces jours. Vous dirigez mal la longue-vue, baissez-la donc un peu. Voyez-vous, maintenant, quatre maisons blanches séparées par des terres de labour ? Ce sont mes métairies de Kéniac, Kermelen, Bléniou et Ploumero. Vous disiez tantôt que notre sol est fertile. C'est d'ici que vous devez l'apprécier...

Josèphe, docile, orientait et occidentait la lorgnette, écoutait, regardait, félicitait. M. de Kerdu continua longtemps avec délices son exploration à vol d'oiseau. De ce point vertigineux, il voyait tout, contemplait tout.

— Suivez le cours de la rivière, Josèphe. Vous devez découvrir un moulin. C'est mon chef-d'œuvre. J'ai combiné moi-même ses deux meules à vapeur. Aussi fait-il merveille. Il absorbe, jour par jour, des monceaux de froment...

Mais Josèphe commençait à être rassasiée de l'inventaire. Elle ne se sentait plus le courage d'emprisonner son regard dans les limites du domaine ni sa pensée dans l'examen mathématique des richesses agricoles.

Une zone était devant elle, immense. Elle la fouillait des yeux.

— Que de jolis manoirs ! dit-elle enfin quand, sans trop manquer de déférence, elle

put interrompre M. de Kerdu.

— Oui, dans ce pays, les manoirs sont nombreux.

— Tous sont-ils habités, mon père ?

— Oui, tous.

— Et par des familles distinguées ?

— Pour la plupart, ils sont héréditaires.

Josèphe abaissa la lorgnette, et, se tournant vers M. de Kerdu :

— Mon père, dit-elle de cette voix pénétrante qui lui était habituelle dès qu'une émotion venait la ressaisir, j'ai le cœur trop brisé pour accepter de me distraire. Je n'aspire qu'à la retraite et elle seule convient à mes chagrins. Mais je ne voudrais pas vous imposer la solitude. A votre âge, on a besoin d'être entouré de ses amis. De grâce, promettez-moi que ni ma douleur, ni mon deuil ne vous feront interrompre vos relations.

Une tension subite raidit les traits de M. de Kerdu.

— Je n'aime pas le monde, vous le savez, dit-il.

— Le monde bruyant, sans doute. Mais ce monde choisi, intime, qui ressemble à une extension de la famille, vous devez l'aimer, mon père. A Paris, je vous ai vu quelquefois rece-

On assure que M. Wilson est résolu à se présenter dans la circonscription électorale de Loches (Indre-et-Loire); sa candidature aurait été déjà agréée par M. le ministre de l'intérieur. M. Wilson agréé par M. Constans; la chose est trop vraisemblable pour ne pas être vraie.

— On assure que M. Clémenceau, convaincu qu'il échouera à Montmartre et dans le Var, posera sa candidature à La Roche-sur-Yon, où il a fait remanier, exprès pour lui, la circonscription électorale.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE NANTES

Le Congrès international des Sciences Géographiques devant se réunir cette année à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, la Société de Géographie de Nantes, sur la demande de la Commission d'organisation du Congrès, fait appel à toutes les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur les voyages que des explorateurs, navigateurs, commerçants, missionnaires, ont accomplis depuis le commencement du siècle, sans que ces voyages aient reçu toute la publicité qu'ils méritent, ou bien qui auraient en leur possession des documents intéressants au point de vue géographique et commercial.

La Société de Géographie de Nantes serait reconnaissante de recevoir communication de ces documents, qui seront renvoyés à leurs propriétaires dans le plus bref délai.

Prière d'adresser les envois au siège de la Société de Géographie Commerciale de Nantes, quai Duguay-Trouin, 11.

La Nelge

Par suite de l'abondance des neiges, la circulation a été pendant plusieurs jours interrompue sur la ligne de Grenoble à Gap, entre les gares de Saint-Maurice-en-Trièves et de Saint-Julien-en-Beauchêne. Trois cents hommes étaient occupés au déblaiement.

Le train 295, bloqué depuis jeudi au col de Lus-la-Croix-Haute, a pu être dégagé. La neige atteignait les vastes des wagons. Douze voyageurs que contenait le train ont été hébergés au refuge par la Compagnie.

Plusieurs villages du canton du Bourg-d'Oisans sont littéralement engloutis sous la neige, qui atteint jusqu'à trois mètres de hauteur.

Dans tous les cantons montagneux de l'Isère, la circulation est très difficile et très périlleuse et ne se fait qu'au moyen de traîneaux. Dans diverses communes, le service des postes est suspendu depuis huit jours.

Grenoble, 26 février.

La communication qui avait été suspendue

voir avec plaisir les personnes que je fréquente. Ici la société doit être belle et nombreuse, ce que j'étais loin de supposer. Oh ! mon père, je vous en supplie, ne cherchez pas trop à respecter mon deuil...

— A Paris je ne savais que faire, interrompit le vieillard. Tout me semblait bon pour combattre l'ennui. Ici je travaille, je ne perds pas une minute. La plus grande faveur que les gens puissent m'accorder, c'est de me laisser chez moi, tranquille.

— Mais, dit la jeune fille en souriant, les gens, comme vous les appelez, n'ont peut-être pas tous ce désintéressement. Les uns peuvent souhaiter pour eux-mêmes de jouir parfois de vos entretiens, les autres de recevoir vos conseils. Une foule de questions, chères aux propriétaires, doivent trouver en vous un maître et un docteur.

M. de Kerdu eut aussi un sourire, non pas aimable comme celui de Joséphe, mais amer, sarcastique.

— Je ne m'aperçois pas qu'on soit si jaloux de mes lumières, dit-il. Quand vous serez moins jeune, vous saurez que chacun se croit toujours plus sage que son voisin. Les propriétaires qui m'entourent ont leurs systèmes

par les neiges au col de la Croix-Haute, ligne de Grenoble à Veynes, vient d'être rétablie.

FAITS DIVERS

LA QUESTION DES BÉRETS

Une véritable mésaventure arrive aux étudiants, fait remarquer le *Petit Journal*.

On sait avec quelle ardeur juvénile ils ont adopté, malgré les conseils les plus sages, le bérêt de velours comme coiffure distinctive. Il a paru un peu puéril, ce moyen de se distinguer du commun des mortels, mais enfin il pouvait encore se comprendre à la condition qu'il demeurât l'apanage des seuls nourrissons de l'Université, avides de coiffures spéciales.

Or, les élèves d'une foule d'écoles ont voulu, à leur tour, porter le bérêt; et comme rien ne pouvait les en empêcher, ils ont fait concurrence aux étudiants. Puis des écoles, le bérêt est passé dans la nouveauté; certains commis les ont adoptés; on a même appris que les clercs d'huissier de Nancy avaient résolu d'adopter le couvre-chef à la mode.

Mais voici qui est bien plus fort ! Les garçons épiciers de la ville de Poitiers portent maintenant le bérêt, comme les étudiants. Ils ont un ruban spécial et une petite plume grise au vent qui sent d'une lieue son moyen âge.

Les garçons épiciers ! C'est là un coup imprévu. — Jaloux de se faire distinguer des charcutiers, cordonniers, lampistes, etc., qui, aujourd'hui, portent comme signes distinctifs des bérêts de différentes couleurs, les étudiants se sont adressés à M. le docteur Triaire, président de la Société française de secours aux blessés militaires, et ont obtenu de lui l'autorisation spéciale de placer sur leur bérêt la croix rouge de Genève.

— D'ici peu, la monomanie de la béréto-manie va gagner toutes les corporations : ce sera drôle, mais pas beau.

A qui le tour ? disions-nous hier, après avoir énuméré les différentes corporations qui avaient adopté le bérêt comme couvre-chef.

Nous apprenons, aujourd'hui, que les garçons limonadiers de Tours seraient, eux aussi, dans l'intention d'adopter ce nouveau genre de coiffure.

Ils attendent, disent-ils, l'apparition de la forme qui leur sera consacrée par les chapeliers de la ville. Que ceux-ci se mettent donc à l'œuvre et défèrent au désir des garçons limonadiers tourangeaux.

Disons que la corporation des typographes a, elle aussi, son bérêt.

Comme hier, nous dirons : à qui le tour ?

Témoignage de reconnaissance

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris. Depuis longtemps, je souffrais d'un rhume inex-

comme j'ai les miens. J'aime mieux perfectionner les miens que discuter les leurs. Ils font de même.

— Et, sans instruire leur cause, alors, moi, je le condamne, dit Joséphe. Je suis sûre que, dans ce genre de science, tous doivent vous être très inférieurs.

Toutes ces gracieuses paroles ne déridaient pas M. de Kerdu.

— Le vent se lève, venez, dit-il. Joséphe releva la longue-vue pour jeter un dernier regard sur ce panorama enchanteur.

— Oh ! que vois-je là ! s'écria-t-elle. Mon père, je vous en prie, donnez-moi un instant...

Elle posa son coude sur le garde-fou de la plate-forme, afin de mieux tenir la lorgnette immobile.

— Que c'est joli ! disait-elle ; oh ! mais que c'est joli ! Quel délicieux tableau ! On le dirait composé par un peintre. Sur le quatrième plan de terrain, en partant de votre grande ferme... un rocher sombre, nu, hérissé comme ceux des rivages : des bouquets d'arbres de chaque côté... un cours d'eau entre les bouquets d'arbres ; et, comme adossé à la roche, une ruine d'un pittoresque, d'un original !...

tinguable que je ne pouvais chasser malgré tous les soins que je me prodiguais, lorsqu'un jour on me conseilla de faire usage de vos capsules. Je suivis ce conseil et m'en trouvai bien, car après avoir pris deux flacons de vos bienfaisantes capsules, je me trouvai subitement bien mieux. Je ne suis pas complètement guéri, mais peu s'en faut. Mes nuits sont bonnes, mais dans le jour j'ai encore quelques quintes qui ne tarderont pas à finir.

Je vous remercie donc, monsieur, du plus profond de mon cœur et vous prie de publier ma lettre que je voudrais voir capable de confondre tous les incrédules.

Hyacinthe D, employé au Comptoir Mâconnais, Mâcon.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 février 1889.

Aujourd'hui ça été, sur toute la ligne, une véritable explosion de hausse. Le 3 0/0 passe de 84.65 à 85.42 après 85.75; le 4 1/2 0/0 monte à 104.85.

Le Crédit Foncier ne le cède en rien comme fermé à nos rentes. On l'échange à 1,380. Les obligations foncières et communales à lots ont un marché qui s'élargit chaque jour.

La Société Générale est tenue de 498.75 à 500.

A 555 et 557.50 il est difficile de se procurer la Banque d'Escompte. La hausse de cette valeur ne fait plus de doute pour personne, mais les demandes ne rencontrent pas de contre-partie.

Dans l'emprunt de la province de Bahia (Brésil) ce qu'il importe de savoir, c'est la sécurité du placement. Or le budget de la province, pour 1889, se solde par un excédent de 52,450 francs. D'autre part, le présent emprunt permettra la conversion de toute la dette flottante et de la plus grande partie de la dette consolidée. De ce chef, la province réalisera une économie de 350,000 fr. qui viendra s'ajouter à l'excédent constaté plus haut. Les obligations offertes par la Banque de Paris sont donc parfaitement garanties.

Le Panama ne donne lieu qu'à un petit nombre d'opérations vers 40 fr.

Les obligations des Immeubles de France sont fermes de 382.50 à 383.

L'action de la Foncière-Vie est recherchée par les capitalistes en quête pour leurs placements de longue haleine des titres de cette nature. La progression des affaires de cette Compagnie laisse prévoir une hausse prochaine des actions.

La Compagnie la Fusion des Gaz réunit ses actionnaires le 28 courant pour leur demander l'autorisation de profiter des cours actuels pour racheter en Bourse ses propres actions et les amortir. La Banque de l'Ouest, au journal de laquelle nous empruntons cette nouvelle, en conclut que cette mesure doit amener la hausse sur ces titres.

Nos chemins de fer sont très demandés.

BOURSE DE PARIS

Du 26 février 1889

3 0/0	85 35
3 0/0 amortissable	88 35
4 1/2	104 75

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

JEUDI 23 FÉVRIER. — *La belle Hélène*, opérette-bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach, et *Rendez-vous bourgeois*, opéra-bouffe en 1 acte, musique de Nicolo.

SAMEDI 2 MARS. — *Haydée*, opéra en 3 actes.

trois pans de murs aux lignes rompues, bizarres : de l'un de ces pans de murs, un pignon qui surgit, svelte comme une tourelle... vêtu de lierre, sans doute, car son faite seul est blanc... Et tout cela de proportions minuscules !... Ah ! c'est charmant ! c'est idéal !... On croirait volontiers à un chevet de chapelle... Que pouvait bien être ce logis ? une ferme ? un ermitage ? mon père, le savez-vous ?

M. de Kerdu ne répondit pas.

— Mon père, cet endroit a-t-il un nom ?

Même silence. Joséphe regardait toujours.

— Ah ! dit-elle enfin, c'est dommage qu'au lieu de ce bois farouche, dont le trumeau dévore une partie, vous n'avez pas choisi cette jolie ruine pour la faire reproduire et en orner votre cabinet.

Cette simple parole, dite avec une candeur d'enfant, fit l'effet de l'étréme jetée sur du bois qui fermente.

La main de M. de Kerdu s'abattit sur celle de la jeune fille et en arracha la longue-vue avec une telle brutalité que Joséphe bondit et recula d'effroi. Mais cet effroi fut court. L'indignation le remplaça vite. Joséphe leva la tête et regarda en face son grand-père. Il était livide. Joséphe, sans dire un mot, ramena son man-

MARCHÉ de Saumur du 23 Février 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 45	Veau	— 1 60
Méteil	15 25	Mouton	— 2 —
Seigle	11 —	Porc	— 1 50
Orge	10 45	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 —	Dindonneaux	— 14 —
Sarrasin	— —	Canards	— 5 —
Haricots blancs	20 —	Oies	— 9 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	13 —	(Enfs la douzaine	— 85
Noix	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Châtaignes	14 —	Luzerne	— 60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	id. 2 ^e	— 28 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	— —	id. 3 ^e	— 26 —
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	— —	Charbon de terre	— 4 50

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

POUR VIVRE LONGTEMPS

avez vie sobre, travail modéré, cerveau dégagé, ventre libre; faites un usage régulier des *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez ainsi : manque d'appétit, embarras d'estomac et d'intestins, maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. C'est aussi un puissant agent contre les douleurs, les rhumatismes, la goutte. Dans toutes les pharmacies il vous sera facile de vous procurer les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE DE PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes	4 fr. »
Hors ville	» 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes	90 cent.
Hors ville	80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 103, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

teau autour d'elle, repoussa du pied la chaise qui lui faisait obstacle et s'avança vers l'escalier.

— Où allez-vous?... glapit M. de Kerdu.

A son tour, elle ne répondit pas. Elle posait le pied sur la première marche.

— Attendez-moi, cria-t-il plus haut encore.

Elle le regarda de nouveau. Elle était pâle aussi, et ses yeux bleus, si doux d'habitude, avaient trouvé des éclairs.

— Attendez-moi, je le veux, dit le vieillard.

Elle s'arrêta.

Pendant un moment, il marcha à grands pas sur la plate-forme. Redevenu enfin maître de sa colère, il gagna l'escalier, passa devant Joséphe et lui tendant la main :

— Seule vous tomberiez, dit-il d'une voix à peine intelligible tant elle était cassée. La rampe manque par endroits.

Joséphe répondit avec peine :

— Merci, mon père.

Elle s'appuya sur lui. Leurs mains tremblaient.

(A suivre.)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, le vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit, à la requête de M. Léopold Maupoint, boulanger, demeurant à Doué-la-Fontaine, M. Pierre Tenneguin, minotier, demeurant à Montreuil-Bellay, s'est rendu adjudicataire d'une maison, située à Doué, rue de Cholet, occupée par M. Emile Lelièvre, boulanger, comprenant : une boulangerie, trois chambres basses, grenier au-dessus ; un autre corps de bâtiment, consistant en : une chambre basse, une buanderie, un magasin à blé, grenier sur le tout, grande cour au fond de laquelle se trouvent une écurie, un hangar, grenier au-dessus, porche d'entrée au-dessus duquel se trouve un magasin à farine, cave sous la cour et les bâtiments, jardin et terrain planté de vignes, dans lequel se trouve une voute servant de magasin à braises et à cendres ; le tout en un seul tenant renfermé de murs, d'une contenance totale d'environ quarante-quatre ares, dont vingt ares quarante centiares en vigne, joignant au nord la rue de Cholet, au midi M^{me} Charlot, au levant Malécot, au couchant Aubineau, Jousse et une ruelle allant rendre rue des Quatre-Vents. Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de sept mille cinquante francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié par exploit de MASSON, huissier à Doué, du vingt trois février mil huit cent quatre-vingt-neuf :

1^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

2^o A M^{me} Elvire Guyot, épouse séparée de biens de M. Léopold Maupoint, boulanger, demeurant à Doué, ladite dame sans résidence ni domicile connus en France ;

3^o M^{me} Françoise Desnavres, épouse de M. Martial Bonnet, demeurant à Doué ;

Avec déclaration que la présente notification leur était faite conformément à l'article 2194 C. c. pour qu'ils eussent à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains de M. Tenneguin de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1^o Communauté d'entre M^{me} Marie Touret et M. Pierre Guyot, propriétaires, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

2^o Communauté d'entre M^{me} Françoise Desnavres et M. Martial Bonnet, son mari, demeurant à Doué ;

3^o Indivision d'entre M^{me} Marie Moriceau, veuve de M. André Pouteau et ses enfants ;

4^o Communauté d'entre M. André Pouteau et sa femme ;

5^o Pour partie : propre de M. François Gasnier, fils, demeurant à Doué ; propre de Anne Pignier, épouse de François Gasnier, demeurant à Doué ;

6^o Pour partie : indivision d'entre héritiers de François Gasnier et Perrine Beillard, sa femme, communauté Gasnier et Beillard ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription n'étant pas connus de M. Tenneguin, il ferait publier cette notification dans l'un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Pour extrait certifié conforme, Saumur, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(209) ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE VASTE MAISON Et dépendances

ET
2 hectares 22 ares environ de
Vignes et Terre

Y ATTENANT
Situés au bourg de Distré,
Appartenant à M. AGNIÈS.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

A VENDRE TRÈS JOLIE MAISON

AVEC JARDIN
Au Pont-Fouchard
Facilité de paiement
S'adresser à M. ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A LOUER JARDIN

AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

A VENDRE aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1^m 62, s'attelant et se montant, allures très vives.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,
Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur
Avec vastes Magasins, Caves,
Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre,
Comprenant : chambres, puits, jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n^o 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'École de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers 4 francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Écuries, à Saumur. (104)

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,
Guéris par
LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE
A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

AU COIN DE RUE

Draperies & Nouveautés

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

UN ancien commerçant, âgé de 40 ans, désire un emploi quelconque à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

LA PÊCHE de L'ÉTANG du BELLAY s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

34^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

ADMINISTRATION :

15, rue de Tournon, Paris

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.
— pour six mois... 3 fr. 50
— pour trois mois... 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenades aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à l'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

Les créanciers de M. CHOLET, sont priés de vouloir bien remettre de suite leurs factures chez M^{me} veuve CHOLET, rue de Bordeaux.

Transfert d'Etude

L'ÉTUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 47.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FRODEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). — La "Revue du Marché" grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FRODEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.